

LES SUBORDONNÉES RELATIVES

La subordonnée relative (ou la relative) est introduite par un pronom relatif. Elle complète un nom ou un pronom exprimé dans la proposition qui précède,

et que l'on appelle «antécédent». Dans la phrase *J'allais contempler le soleil qui se couchait sur la mer*, «soleil» est l'antécédent ; «qui» introduit la relative.

LA FONCTION DES RELATIVES

La subordonnée relative est complément de l'antécédent :

Cadet Rousselle a trois maisons

Qui n'ont ni poutres ni chevrons : relative complément de l'antécédent «maisons».

ATTENTION

L'antécédent peut ne pas être exprimé. Le relatif a alors un sens indéfini (= quiconque) :

Qui agit ainsi est digne de mon estime : «qui agit ainsi» : subordonnée relative, complément de l'antécédent «celui», non exprimé.

REMARQUE Cette proposition peut aussi être interprétée comme sujet du verbe principal «est».

LE MODE DANS LES RELATIVES

- La subordonnée relative est généralement à l'indicatif :

On était suffoqué par une odeur || **qui prenait** à la gorge.

- Elle est au subjonctif :

— quand elle exprime le but :

Trouvez un ami || **qui devienne** votre confident (= pour devenir) ;

— quand elle indique la conséquence :

Il n'était pas de visage || **qui exprimât** mieux la bonté (= tel qu'il pût mieux exprimer la bonté) ;

— après **le seul, le dernier, le premier** ou un superlatif relatif :

Vous êtes le seul || **à qui je puisse** demander ce service.

- Elle est au conditionnel quand elle exprime la possibilité :

La personne || **qui le rencontrerait** || devrait aussitôt le prévenir.

REMARQUE Une relative peut aussi être à l'infinitif :

Je ne voyais alors personne || **à qui demander** ma route.